



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

réforme

Question écrite n° 33907

Texte de la question

M. Yvan Lachaud attire l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur le projet défendu par les avocats « d'acte sous signature juridique », qui viendrait concurrencer l'acte authentique dont les notaires ont aujourd'hui le monopole. Il souhaite savoir quelle est son intention sur cette question.

Texte de la réponse

La garde des sceaux, ministre de la justice, fait connaître à l'honorable parlementaire qu'ainsi qu'elle l'expose dans son rapport la commission présidée par Me Jean-Michel Darrois propose d'introduire dans notre droit l'acte sous signature juridique, afin de mieux prendre en compte l'intervention de l'avocat dans l'élaboration d'un acte juridique, en lui attachant des effets plus significatifs que ceux qui lui sont reconnus aujourd'hui, sans toutefois conférer à cet acte une force exécutoire. La chancellerie, animée par la volonté de répondre au mieux au besoin de sécurité juridique de nos concitoyens, a pris connaissance et expertise avec beaucoup d'attention cette proposition et l'ensemble de ses conséquences. Elle fera l'objet en tout état de cause d'une concertation approfondie avec les professions concernées.

Données clés

Auteur : [M. Yvan Lachaud](#)

Circonscription : Gard (1^{re} circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33907

Rubrique : Professions judiciaires et juridiques

Ministère interrogé : Justice

Ministère attributaire : Justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 octobre 2008, page 9175

Réponse publiée le : 19 mai 2009, page 4943